

## **SECTION 04**

### **Interactions, particules, noyaux, du laboratoire au cosmos**

#### **Recrutements**

La section siège en jury d'admissibilité. Pour chaque concours, sont habilités à siéger les membres de la section dont le grade est au moins égal ou équivalent à celui permettant de candidater (ex. : les CRCN siègent pour les concours DR2).

#### **Recrutements des CRCN**

##### **Méthodologie**

L'évaluation par le jury se fait en trois étapes :

- Une présélection fondée sur le dossier fourni par les candidats et les candidates (voir le guide du candidat et de la candidate, en particulier pour les modalités d'envoi d'éventuels avis de personnalités scientifiques) ;
- Une audition de chaque personne candidate présélectionnée, comportant une présentation de ses travaux et de ses projets, suivie d'une discussion ;
- Une réunion du jury d'admissibilité qui évalue les compétences des personnes candidates pour établir une liste classée d'admissibles.

##### **Critères**

Le premier des critères d'évaluation des personnes candidates est l'excellence scientifique. Le jury l'évaluera premièrement à partir de l'activité de recherche et des travaux scientifiques effectués pendant la thèse et les éventuels séjours postdoctoraux. Le jury veillera à identifier l'apport personnel des personnes candidates dans les résultats présentés. Le deuxième élément d'évaluation de l'excellence sera le (ou les) projet(s) de recherche. À ce titre, la section rappelle que, lorsque l'intitulé d'un poste comporte le mot "prioritairement", il s'agit d'une indication non contraignante. Un projet de recherche personnel, qu'il soit accompagné, ou non, d'un ou plusieurs projets correspondants aux éventuelles indications thématiques du poste, sera donc favorablement considéré par la section.

Au-delà de l'excellence des travaux et du projet de recherche, les critères suivants sont également pris en compte :

- Contributions, réalisations et connaissances, scientifiques ou techniques ;
- Publications et présentations en conférences, séminaires... ;
- Capacité à construire un projet de recherche ;
- Contributions à l'enseignement, à la formation et à la diffusion de la culture scientifique ;
- Motivation, curiosité, enthousiasme, créativité, esprit d'équipe ;
- Autonomie, rigueur, ténacité, fiabilité, capacité d'adaptation et à travailler en collaboration ;
- Éventuelles activités à caractère collectif ;
- Éventuelles activités de valorisation.

Cette liste ne présage pas du poids de chaque critère dans la prise de décision. Elle est à moduler selon le parcours de recherche (qu'il corresponde essentiellement à la thèse ou majoritairement à un parcours postdoctoral).

## **Recrutements des DR2 et DR1**

### **Méthodologie**

Le recrutement se fait sur dossier (voir le guide du candidat et de la candidate, en particulier pour les modalités d'envoi d'éventuels avis de personnalités scientifiques). La tenue d'auditions, facultative, est décidée chaque année par la section.

### **Critères**

Un directeur ou une directrice de recherche doit avoir démontré sa capacité à mener des travaux et des activités de qualité. Cela n'implique pas nécessairement la prise de responsabilité de gestion scientifique.

Les critères pris en compte sont les suivants :

- Qualité et originalité de la production scientifique ;
- Capacité à conduire des recherches à long terme ;
- Rôle d'encadrement : de thèses, de jeunes chercheurs, d'ingénieurs... ;
- Rôle d'animation scientifique : organisation de conférences, de réseaux... ;
- Rôle d'initiation et de coordination de projets ;
- Rôle dans la diffusion des connaissances : enseignement, vulgarisation... ;
- Rôle dans des actions pluridisciplinaires, le transfert de technologie et la valorisation ;
- Éventuelles responsabilités collectives et gestion de la recherche ;
- Apport de mobilités éventuelles.

Cette liste ne présage pas du poids de chaque critère dans la prise de décision.

## **Évaluations et avancements**

Quel que soit leur grade, les chercheurs et les chercheuses sont évalués et promus sur ces mêmes critères :

- Qualité et originalité de la production scientifique ;
- Capacité à conduire des recherches à long terme ;
- Rôle d'encadrement : de thèses, de jeunes chercheurs, d'ingénieurs... ;
- Rôle d'animation scientifique : organisation de conférences, de réseaux... ;
- Rôle d'initiation et de coordination de projets ;
- Rôle dans la diffusion des connaissances : enseignement, vulgarisation... ;
- Rôle dans des actions pluridisciplinaires, le transfert de technologie et la valorisation ;
- Éventuelles responsabilités collectives et gestion de la recherche ;
- Apport de mobilités éventuelles.

Cette liste ne présage pas du poids de chaque critère dans la prise de décision. Elle couvre autant les évaluations périodiques d'activité que les promotions (CRHC, DR1, DRCE1, DRCE2). À mesure que la carrière progresse, il est attendu que chercheurs et chercheuses couvrent de plus en plus de critères et/ou en approfondissent particulièrement certains.